



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 mars 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 48

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjja BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Fabienne CARA, M. Mohamed AMARA

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 5 Avenue du Stade nautique - Villa "Beit-Rahat" .**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°8 en date du 27 septembre 2021, le conseil municipal décidait de vendre la Villa « Beit-Rahat », sise 3 avenue du Stade nautique à Pau issue du patrimoine privé de la Ville de Pau, à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), au prix de 410 000 €.

Cette transaction, s'inscrivait dans le cadre d'un échange foncier conduit par la CAPBP avec la SARL THEODORE HEID dans le quartier dit « Rives du Gave » décidé par délibération n°5 du conseil communautaire en date du 23 septembre 2021.

Cet échange n'a pas été concrétisé car la CAPBP a mené une étude visant à préciser le projet « Rives du Gave ».

Le groupement d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), mandaté par la CAPBP a élaboré un plan guide destiné à projeter la réalisation du projet « Rives du Gave » sur les prochaines années.

Ce plan guide a confirmé, pour la CAPBP, la volonté d'acquérir le foncier concerné au sein du secteur « Rives du Gave » dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement.

Cependant la famille Heid ne souhaite plus se porter acquéreur de la villa "Beit-Rahat".

Une délibération sera, en conséquence, proposée au conseil communautaire afin de renoncer à l'échange foncier et confirmer l'acquisition du foncier appartenant à la SARL THEODORE HEID.

La villa "Beit-Rahat", propriété de la Ville de Pau, fera l'objet d'une valorisation dans le cadre d'un appel à projet spécifique.

**Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir**

**1. Décider de retirer la délibération n°8 en date du 27 septembre 2021 décidant de la vente de l'immeuble dit Villa « Beit-Rahat », sise 3 avenue du Stade nautique à Pau, cadastrée section CS n°301, d'une superficie de 1501 m<sup>2</sup> à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**

**2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce retrait.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU